

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Etaient présents :

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

Était excusée :

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° :

D.35/12.2025

Objet :

Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Nouvel organigramme général - Mise en application au 1^{er} janvier 2026

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 10.12.2025

Délibération n°:

D.35/12.2025

Objet :

Personnel C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Nouvel organigramme général - Mise en application au 1^{er} janvier 2026

Dans le cadre de la création de l'Espace de Vie Sociale (EVS) et afin d'assurer son bon fonctionnement, le CCAS-Pôle des solidarités a procédé à une réorganisation de ses services. Cette évolution permet de structurer l'EVS autour d'un pilotage clairement défini et de garantir une cohérence entre les missions sociales existantes et les nouvelles actions développées.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

vu les missions du CCAS-Pôle des solidarités en matière de gestion de la vie sociale, de prévention de l'isolement et d'accompagnement des publics,

considérant la création et l'ouverture prochaine de l'EVS au 1er janvier 2026,

considérant la nécessité d'adapter l'organigramme du CCAS-Pôle des solidarités afin d'assurer la mise en œuvre efficace du projet social de l'EVS et la coordination des activités associées,

considérant que le comité de suivi technique (CST) a approuvé la nouvelle organisation du CCAS-Pôle des solidarités lors de sa réunion du 19 novembre dernier,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- de valider la restructuration de l'organigramme du CCAS-Pôle des solidarités, intégrant la création d'un poste de chef de service de l'EVS chargé de :
 - la coordination opérationnelle de l'EVS,
 - la mise en œuvre des actions prévues dans le projet social,
 - l'encadrement des intervenants, bénévoles et salariés affectés aux activités de l'EVS,
 - la communication et le suivi administratif liés au fonctionnement de l'EVS
- de donner pouvoir à Madame La Présidente ou son représentant pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières permettant de mener à bien l'exécution de l'organigramme annexé.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS et Madame Arlette LECACHEUR)**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



La Présidente du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités

Christine DECHAMPS